

# MES DEVOIRS

## JE DOIS ÊTRE ACCOMPAGNÉ

- Je réponds ou je me rends aux rendez-vous fixés par mon référent.
- Je signe mon Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou mon Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).
- Je respecte mon plan d'actions tout au long de mon accompagnement.
- Je m'inscris et m'actualise auprès de Pôle Emploi si mon accompagnement est professionnel.

## JE DONNE TOUTES LES INFORMATIONS

- Je déclare toutes mes ressources tous les trois mois auprès de la CAF ou de la MSA (Déclaration Trimestrielle de Ressources, DTR).
- Je déclare immédiatement tout changement de situation (reprise ou perte d'emploi, changement d'adresse, arrivée ou départ d'un enfant du foyer, séparation, situation familiale, incarcération, hospitalisation, décès, absence du territoire métropolitain, etc.).
- Je donne mon adresse exacte ou le numéro de logement de la personne qui m'héberge et rends ma boîte aux lettres identifiable.
- Je réponds à toutes les demandes relatives au RSA (par la CAF, la MSA, le Département ou mon référent unique).

# MES OUTILS



## SITES WEB & APPLICATIONS MOBILES



## UNE QUESTION ? NOUS Y RÉPONDONS !

Département de la Vienne  
Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi  
Service RSA  
39 rue de Beaulieu  
86034 POITIERS cedex  
  
05 49 45 90 45  
dgas-rsa@departement86.fr  
lavienne86.fr



# MES DROITS MES DEVOIRS MON PARCOURS

*"Une allocation financée par le Département de la Vienne et versée par la CAF ou la MSA et un accompagnement social ou professionnel en fonction de ma situation."*





# MES DROITS

- L'allocation RSA, financée par le Département, m'est versée tous les mois par la CAF ou la MSA.
- J'ai un accompagnement adapté à ma situation personnelle et professionnelle.
- J'ai automatiquement accès à la Complémentaire Santé Solidaire (mutuelle gratuite).
- Je peux bénéficier de différents tarifs réduits (énergie, transports, culture, etc.), sous condition de ressources...
- ... et aides financières pour m'aider à m'insérer : aides à la reprise d'emploi ou au retour à la formation, à la mobilité, chèque numérique, etc.
- Mon référent unique pourra me renseigner.
- J'ai accès à différents dispositifs d'aide à la reprise d'activité : contrats aidés, bénévolat, insertion par l'activité économique, etc.
- J'ai le droit à la prime d'activité, calculée automatiquement par la CAF ou la MSA dès que je reprends une activité professionnelle.

# MON PARCOURS

**"Mon parcours débute avec ma demande et se termine à la sortie du dispositif RSA."**

